

CHALLENGE

'GENTLEMAN RUGBY'





CHALLENGE 'GENTLEMAN RUGBY'



MUTUALITE FRANCAISE - LA DÉPÊCHE DU MIDI



Rugby citoyen-Rugby responsable

Dans le cadre de leurs actions en faveur de la cohésion sociale, les comités territoriaux de Rugby-Pyrénées et Armagnac -Bigorre ont engagé un programme intitulé «Rugby citoyen-Rugby responsable» qui s'appuie sur les valeurs traditionnelles de ce sport : solidarité, responsabilité, respect, convivialité.

Parmi les priorités, les deux comités ont retenu les actions concernant les catégories cadets/juniors (6000 licenciés) en responsabilisant tous les acteurs (joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres) pour améliorer le déroulement des compétitions.

Les mesures suivantes déjà mises en place la saison dernière seront à nouveau appliquées pour la saison à venir :

- Sensibilisation des dirigeants de clubs à la nécessité d'assurer un encadrement de qualité à leurs équipes U16/U18.
- Exigences vis-à-vis des « encadrants », avec des sanctions renforcées en cas d'indiscipline au niveau du banc de touche (travaux d'intérêts rugbystique).
- Bonus pour les équipes non sanctionnées (4 points en fin de championnat, soit l'équivalent d'une victoire).
- Création d'un challenge récompensant les équipes les plus disciplinées.

Règlement sportif

ARTICLE 1 : DENOMINATION-ORGANISATION-PARTENAIRES

Un challenge dit « gentleman rugby » est organisé par les comités territoriaux de rugby « Armagnac-Bigorre » et « Midi-Pyrénées », en partenariat avec la Mutualité Française Occitanie et La Dépêche du Midi.

ARTICLE 2 : OBJECTIF-PARTICIPANTS

Le challenge a pour objectif de récompenser, à la fin de la saison rugbystique, les équipes respectueuses des règles, ayant eu un comportement exemplaire dans leur pratique sportive. Il est ouvert aux clubs des comités territoriaux « Armagnac-Bigorre » et « Midi-Pyrénées » pour leurs équipes des clubs amateurs des catégories cadets (U 16) et juniors (U 18), engagées dans leur championnat respectif : cadets Teulière, cadets Territoriaux, juniors Balandrade, juniors Phliponneau, juniors Danet

ARTICLE 3 : CLASSEMENT- RECOMPENSES

Les trois meilleures équipes de chaque catégorie (U 16/ U 18) seront récompensées pour leur parcours sportif exemplaire. Elles recevront chacune un jeu de maillots offert par la Mutualité Française et La Dépêche du Midi.

Ces équipes ne devront avoir encouru aucune sanction disciplinaire à l'issue de la phase de classement de leur championnat respectif.

Les cas d'égalité éventuels seront réglés dans l'ordre suivant :

- 1.** Meilleure moyenne des « points terrain » (nombre de points au classement/ nombre de matches joués) selon le barème habituel
- 2.** Meilleur goal average moyen (total différences de score/ nombre de matches)
- 3.** Meilleure moyenne de points marqués par match (nombre de points total/ nombre de matches).

En outre, dans chaque département *, la meilleure équipe de chaque catégorie sera récompensée par une dotation d'équipements sportifs, si elle n'a pas déjà été lauréate au plan régional

Ces équipes ne devront avoir encouru aucune sanction disciplinaire à l'issue de la phase de classement de leur championnat respectif. La récompense ne sera pas attribuée si aucune équipe ne répond à ce critère dans le département et la catégorie considérés.

Les cas d'égalité éventuels seront réglés comme indiqué précédemment.

ARTICLE 4 : REGLEMENT

L'application du règlement sportif est placée sous l'autorité d'un jury comprenant :

- Deux représentants du comité territorial Midi-Pyrénées
- Deux représentants du comité territorial Armagnac-Bigorre
- Un représentant de chaque partenaire

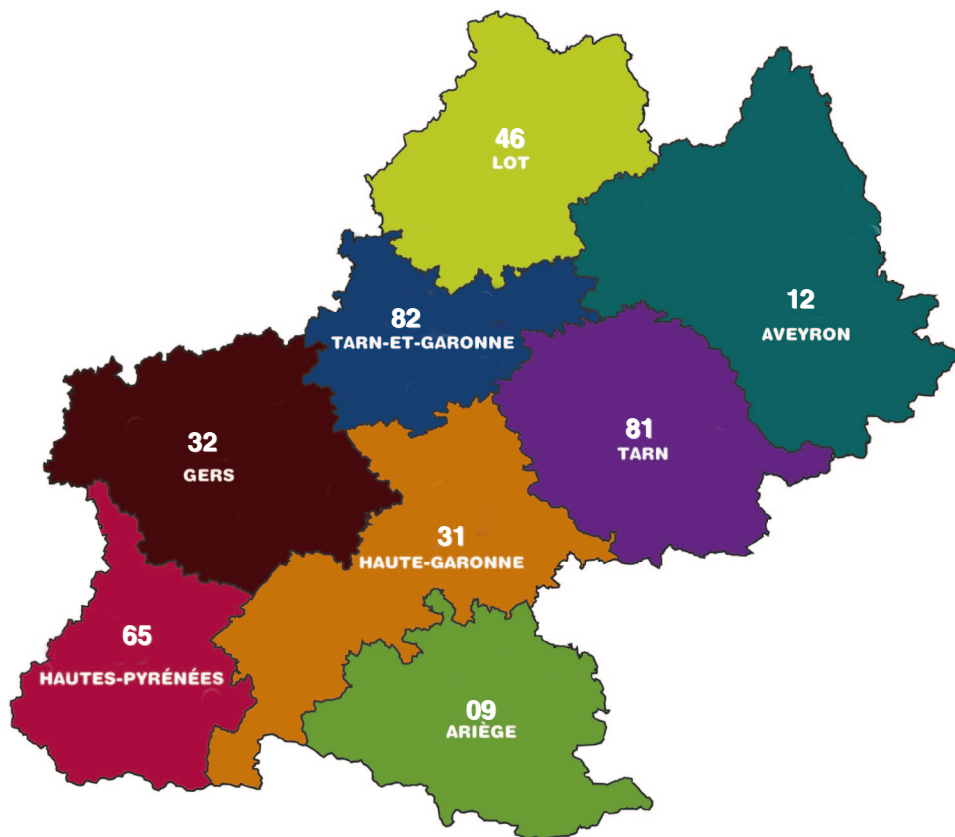
Les classements sont établis à partir des informations portées sur la feuille de match.

***En raison du nombre de clubs engagés, le département du Lot sera rattaché au Tarn & Garonne**

CHALLENGE

'GENTLEMAN RUGBY'

MUTUALITE FRANCAISE - LA DÉPÊCHE DU MIDI



LA DÉPÊCHE
DU MIDI

